

LE BILAN CARBONE® DU CREDIT AGRICOLE NORMANDIE

Qu'est-ce qu'un Bilan Carbone® ?

Le Bilan Carbone® permet d'estimer les émissions de gaz à effet de serre générées par notre activité professionnelle : déplacements, parc de véhicules, consommation d'énergie, matériel informatique, papier, achats, déchets... Il est exprimé en Tonnes équivalent de CO₂.

C'est un outil de diagnostic qui débouche sur un plan d'actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Le Bilan Carbone® a été réalisé sur les données 2014, méthode élaborée par l'ADEME.

Pourquoi avoir réalisé un Bilan Carbone® ?

Réduire les émissions de gaz à effet de serre et notre dépendance vis-à-vis des énergies fossiles est un enjeu majeur à l'heure où les réserves s'épuisent. Dans le cadre de sa démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale, le Crédit Agricole Normandie s'engage concrètement dans un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre.

Comment est calculé le Bilan Carbone® ?

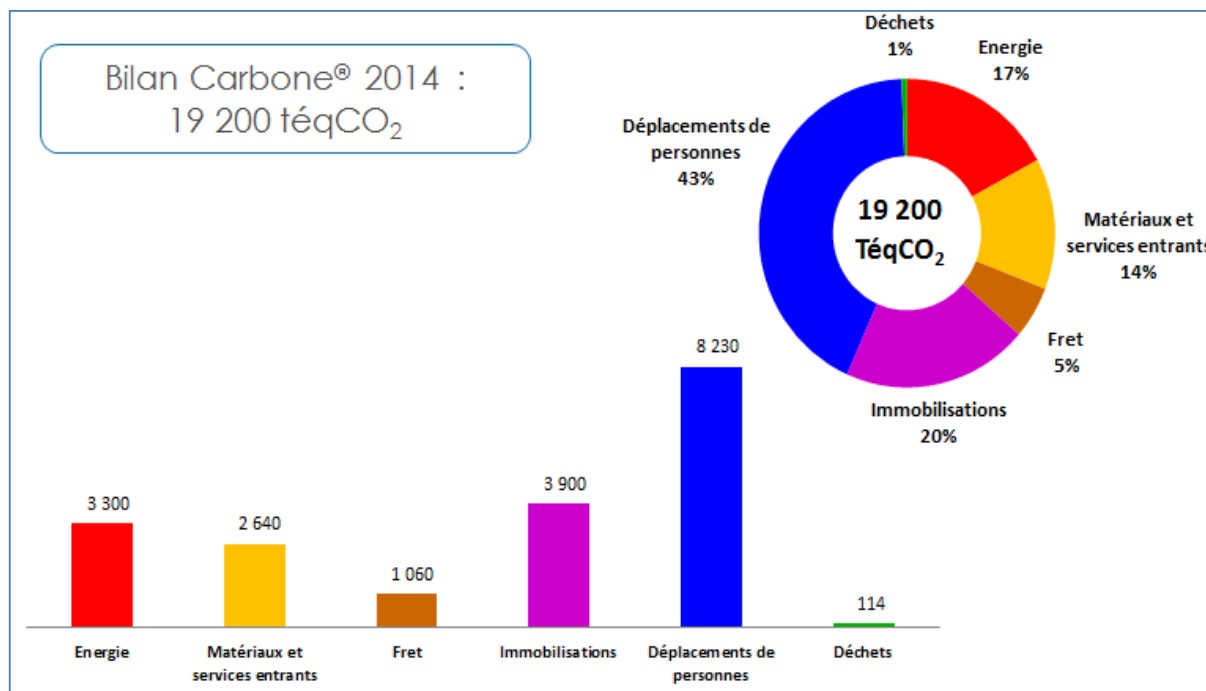
Le périmètre du Bilan Carbone comprend 6 postes :

1. Matériaux et services achetés (intrants) : émissions liées à l'achat de fournitures et de prestations de services
2. Énergie et Climatisation : émissions dues aux consommations énergétiques des bâtiments (électricité, chauffage, ...) et de la climatisation
3. Déchets : émissions liées aux traitements de la fin de vie de l'ensemble des déchets générés (recyclage, incinération, enfouissement)
4. Fret : émissions dues au transport de biens, aux diverses livraisons, transport de fonds et courrier
5. Déplacements de personnes : émissions dues aux déplacements personnels (domicile-travail) et professionnels des salariés et administrateurs
6. Immobilisations : émissions générées par la fabrication des biens durables utilisés par la Caisse régionale (bâtiments, parc informatique, véhicules, mobilier...)

Quel est le Bilan Carbone® du Crédit Agricole Normandie ?

Le Bilan Carbone® 2014 s'élève à 19 200 Tonnes équivalent de CO₂

La répartition des émissions de gaz à effet de serre est la suivante :



Le premier poste d'émission de gaz à effet de serre pour le Crédit Agricole Normandie est celui du Déplacement de personnes, représentant 43% de nos émissions. 80% de ces émissions sont générées par les trajets domicile-travail. Le deuxième poste d'émissions est celui des immobilisations en raison du nombre de nos bâtiments sur le territoire et de nos équipements informatiques.

Quel est le Plan Carbone du Crédit Agricole Normandie ?

POSTES	Actions 2015-2018
DEPLACEMENTS DE PERSONNES	Poursuivre la réduction de l'émissivité des véhicules de la flotte d'entreprise
	Développer le covoiturage
	Organiser des formations éco-conduite
	Faciliter les trajets professionnels et personnel à vélo
ENERGIE	Etudier la faisabilité du développement des visioconférences
	Mettre en place une gestion centralisée des énergies (réseau d'agences)
	Systématiser les outils de régulation de chauffage (réseau d'agences)
	Optimiser le parc de climatisation
IMMOBILISATIONS	Réduire de 30% le nombre de chaudières fioul
	Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes
IMMOBILISATIONS	Optimiser le parc d'imprimantes
FRET	Optimiser la gestion du fret
INTRANTS	Poursuivre la démarche de dématérialisation